

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **100 (1964)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

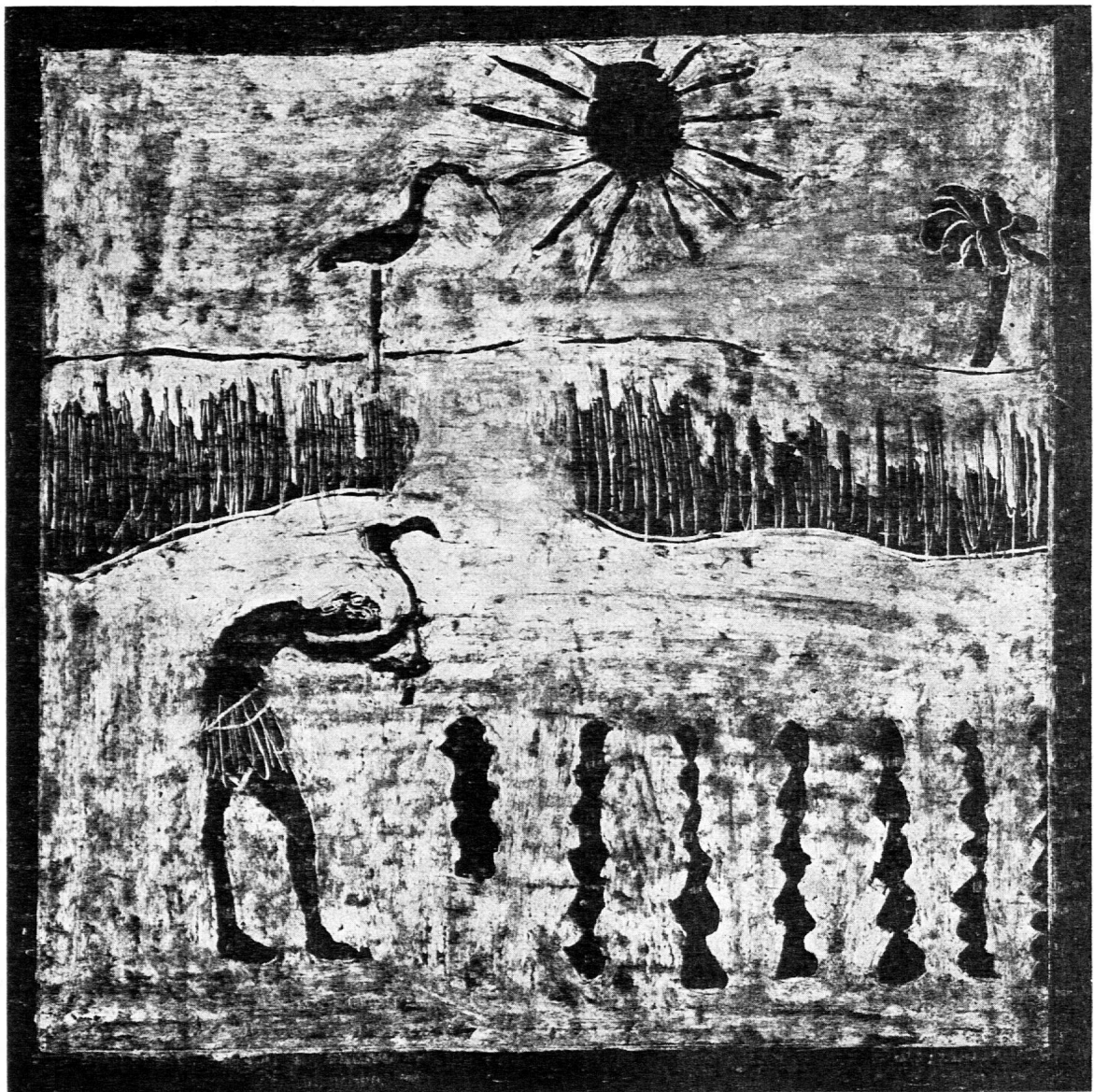
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Fellah piochant sous le soleil

VAUD VAUD

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. (021) 27 65 59

Toute corr. concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

A Robert Schmutz

Merci au bulletinier.

Dans l'« Educateur » du 23 février 1962, tu déclarais avoir été accueilli en termes trop flatteurs dans tes nouvelles fonctions : comme tu as eu tort ! Et comme il est aisé de te dire merci aujourd'hui !

Pendant deux ans, grâce à ta parfaite connaissance des problèmes corporatifs, tu as « sorti » un « Bulletin vaudois » vivant, varié... et fidèle. Tu as su solliciter au sein de notre grande famille des opinions l'intéressant dans son ensemble, et secouer parfois l'apathie par quelque fracassante opinion dans la « Tribune libre » ; quant à toi, sachant que les initiales R. S. engageaient le CC sinon la SPV entière, tu n'as publié tes réflexions personnelles que lorsqu'elles pouvaient servir à tous. Et, pendant deux ans, tu as sacrifié tes week-ends avec le sourire. Cela mis à part — j'essaierai de doser l'esprit de sacrifice avec l'amour de la détente ! —, je vais tenter de te continuer ; si je le fais sans trop d'appréhension, c'est que je sais que je puis compter sur toi : merci d'avance !

Bon vent au président.

Tu as déjà fait bénéficier le comité de ta foi, de tes opinions réfléchies, de ton bon sens jamais en défaut. Tu passes maintenant de la salle des cartes à la timonerie : le bateau restera fermement conduit ! Et c'est tant mieux, car il demeure lourdement chargé et délicat à piloter... ne serait-ce que dans l'océan encore agité de la future structure de l'Ecole vaudoise.

Tes collègues du CC et notre actif secrétaire central t'assurent de leur appui total et amical.

P. B.

Comité central

Nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Emile Buxcel aux Allinges le 4 février ; on connaît la pédagogie (et les pédagogues) dans la famille Buxcel : nul doute donc que cette force nouvelle nous sera précieuse.

Le CC est un collège où sont débattus les innombrables problèmes d'une association très nombreuses. Toutefois, par simplification et pour gain de temps, nous répartissons les charges ; voici la composition de l'« équipe » pour 1964 :

Président : M. Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz.

Vice-présidente : Mlle Françoise Waridel, Plaine 84, Yverdon.

Bulletinier : M. Pierre Besson, Duillier.

Affaires pédagogiques : M. Jean-François Ruffetta, Praz-Sort, Bussigny.

Commissions et congrès : M. Emile Buxcel, Vuachère 18, Lausanne.

P. B.

Cotisations 1964

L'assemblée générale du 25 janvier a fixé les cotisations 1964 comme suit :

Membres actifs : Fr. 60.—.

Membres auxiliaires : Fr. 12.—.

Les membres des sections d'Echallens, Lausanne et La Vallée verseront également leur cotisation locale de Fr. 3.— au caissier central.

Nous vous invitons à payer votre contribution au moyen du bulletin de versement encarté dans l'« Educateur » de ce jour, d'ici au 1er avril. Merci d'avance.

Le CC SPV.

Guides pour l'Exposition nationale

L'Exposition nationale a demandé au CC de la SPR d'inviter les instituteurs vaudois à se mettre à disposition de notre grande manifestation nationale pour accueillir et guider, dans l'enceinte de l'Expo et aux environs de Lausanne, les classes venant du dehors, pour autant que leurs maîtres en aient fait la demande.

Un groupe de travail formé de représentants de la SPR, de la SVMMS, du CC de la SPV, de l'APEL et de la section de Lausanne de la SPV a précisé ce que nous pouvons offrir à la Direction de l'Expo et ce que celle-ci doit accorder en compensation à nos collègues se mettant à sa disposition comme guides.

Un plein accord a été réalisé. L'occasion est ainsi offerte à nos membres de rendre service à des collègues, tout en faisant un certain nombre d'expériences qui leur seront certainement profitables.

Une circulaire précisant tous les détails de cette organisation parviendra sous peu à chaque membre de la SPV. Nous vous invitons à répondre nombreux à l'appel qui vous est adressé.

H. C.

Les classes spéciales

Etude présentée par l'Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement (AVEA)

1. Les classes de développement : définition

Nos classes souffrent trop souvent de la grande diversité des enfants qui leur sont confiés : débiles mentaux, dislexiques, caractériels, faux déficients, la classe de développement devrait être en principe réservée aux enfants mentalement déficients seulement.

Sont à exclure de ces classes :

- a) les dislexiques spécifiques ;
- b) les caractériels perturbateurs ;
- c) les faux déficients.

(ces élèves devraient être groupés dans des classes spéciales : voir chiffre 3, lettre d)

- d) les cas prévus à l'article 85 du règlement.

2. Buts de l'enseignement

- a) préparer l'enfant à s'intégrer à la société ;
- b) chercher à épanouir sa personnalité ;
- c) lui donner un bagage intellectuel et des connaissances pratiques.

3. Organisation des classes de développement

a) Les classes devraient s'ouvrir au moins par deux. Les élèves pourraient ainsi être séparés en deux groupes, selon leur développement.

b) Un élève devrait pouvoir fréquenter, durant sa scolarité, trois genres de classes, qu'on pourrait définir comme suit :

1. Acquisition des éléments de la lecture et des premières techniques scolaires.
2. Développement plus poussé.
3. Travaux pratiques (classes-ateliers).

c) On devrait multiplier les classes intercommunales, pour faciliter ce groupement des élèves d'un même développement.

d) L'idéal serait de diviser le canton en régions permettant de centraliser les élèves. Chaque région formerait une unité, un groupe scolaire ; plusieurs classes de développement pourraient ainsi être organisées et chacune d'elles pourrait se spécialiser selon l'âge et le développement de ses élèves. En plus des classes de développement, chaque région pourrait ouvrir, selon les besoins, des classes spéciales :

1. Pour les dislexiques spécifiques.
2. Pour les troubles du langage.
3. De rattrapage (faux déficients, étrangers).
4. Pour caractériels (effectifs très réduits : 6 à 8).

e) La création prochaine d'une région constituant une unité expérimentale est vivement souhaitée. Ces classes « témoins » permettraient une mise au point nécessaire du système avant sa généralisation.

4. Admission des élèves

a) Un enfant devrait toujours être soumis à un examen médico-pédagogique avant d'être admis.

b) Le personnel enseignant devrait toujours recevoir des psychologues ou de l'office médico-pédagogique les renseignements qui peuvent lui être utiles pour son travail auprès de l'enfant.

c) Le travail psycho-pédagogique devrait être développé. Le temps consacré actuellement à chaque enfant est trop court dans les examens.

d) Le titulaire d'une classe de développement devrait être consulté au moment de l'admission d'un élève dans sa classe.

e) Le titulaire d'une classe qui transfère l'un de ses élèves dans une autre classe devrait fournir à sa ou son collègue, sur sa demande, tous renseignements utiles.

f) Le personnel enseignant gardera la discrétion la plus complète au sujet des renseignements ainsi obtenus sur ses élèves.

5. Programme, méthode, matériel

a) Le programme des classes de développement ne sera pas un programme primaire au ralenti.

L'indépendance du maître en ce qui concerne le programme doit être complète. Sans perdre de vue le but à atteindre, il doit rester libre d'organiser son enseignement en fonction de ses élèves, de l'actualité, des conditions locales. Cette liberté s'étend à l'horaire journalier des leçons. Le régime de travail de la classe reste ainsi très souple.

Les maîtres de classes de développement chercheront à préciser les notions élémentaires accessibles à leurs élèves, pour les branches d'enseignement les plus importantes (calcul et français par exemple). Ils disposeraient ainsi d'une sorte de programme de base. Une commission de l'AVEA sera désignée pour aborder ce travail.

b) Il manque actuellement, à l'usage des titulaires de classes, un centre de renseignements. Beaucoup d'entre nous se sentent isolés dans leur travail et souhaiteraient davantage de contacts avec leurs collègues ; ils savent que d'autres classes emploient des techniques, des méthodes et du matériel qu'il leur serait précieux de connaître.

Sur le plan vaudois, nous pensons que le directeur de formation des candidats au brevet pourrait jouer le rôle de centre de renseignements. Il pourrait tenir à jour une liste de collègues spécialisés dans un domaine ou un autre : imprimerie, dessin, travaux manuels, par exemple. Lesdits spécialistes seraient autorisés à recevoir occasionnellement dans leur classe des collègues qui désirent se perfectionner.

Sur le plan romand, une centrale de prêts de matériel (nous pensons surtout à du matériel demandé comme modèle) devrait être créée. Les responsables de cette centrale, par ses recherches, pourrait connaître les nouveautés et servirait de centre de renseignements dans un cadre plus large.

6. Formation des maîtres

a) Brevet spécial

Sont admis à le préparer les membres du personnel enseignant, porteurs du brevet primaire, ayant dirigé une classe primaire pendant 3 ans.

Les cours et séminaires pourraient avoir le plan suivant :

1. Psychologie, pédagogie, didactique, didactique du matériel.
2. Psychopathologie.
3. Stages.
4. Visites d'établissements spécialisés.
5. Confection du matériel de base nécessaire.

La didactique du matériel serait une initiation à la préparation d'un matériel destiné à vaincre telle ou telle difficulté. Il s'agirait d'un travail d'exploration et de recherche, suivi de la critique du matériel présenté.

Le cours de psychopathologie donnerait aux candidats une formation plus pratique, par des contacts avec des cas précis, étudiés par un médecin spécialiste.

Le programme des 7 semaines de stages serait établi d'entente entre le directeur de formation et le candidat. Il donnerait au candidat la possibilité de visiter plusieurs classes de développement, et d'y travailler. Il pourrait ainsi prendre contact avec plusieurs genres de classe, et avec des méthodes et des techniques différentes. En plus, un stage de base du CEMEA devrait être suivi.

Pendant la préparation de son brevet, le titulaire d'une classe devrait être remplacé aux frais de l'Etat.

b) *Perfectionnement des titulaires*

L'AVEA et l'ASA (Association suisse en faveur des arriérés) sont prêts à collaborer avec le directeur de formation des candidats au brevet pour l'organisation de cours, visites, journées d'étude, conférences, destinés au perfectionnement du personnel. Des méthodes nouvelles pourraient lui être présentées. Les congés nécessaires seraient accordés par le Département.

Les titulaires de classes auraient la possibilité d'assister à certains cours donnés aux candidats au brevet (psychopathologie par exemple). Un après-midi par mois pourrait être consacré à un tel cours.

Le personnel devrait pouvoir faire appel aux services d'un collègue particulièrement qualifié, pour être mis au courant d'une méthode ou d'une technique. Occasionnellement, le titulaire d'une classe pourrait rendre visite à une autre classe.

Remarque : En tout temps, le maître de classe de développement qui en fait la demande doit pouvoir réintégrer l'enseignement primaire.

7. **Spécialistes**

En cas de besoin, le personnel enseignant recevrait, à sa demande, l'assistance de collaborateurs ayant reçu une formation spéciale : logopédiste, rééducateur de la motricité, maître de gymnastique corrective, maître d'atelier, maîtresse de rythmique, psychologue, médecin spécialisé.

Parmi ces spécialistes, certains peuvent apporter un appui occasionnel. D'autres feront des visites régulières aux enfants ayant besoin de leurs soins ou de leur enseignement. D'autres enfin dispenseront un enseignement régulier, complémentaire de celui du maître de classe.

8. **Inspectorat**

Les classes de développement restent attachées à l'arrondissement inspectoral.

Au nom de la commission:
G. Bovay.

Pour la famille

Dans le cadre de nos revendications actuelles, il me paraît intéressant, à titre documentaire, de publier le tableau ci-dessous, tiré du « Journal des instituteurs » belges du 18 janvier 1964. Le change a été compté à 8 fr. 50 ; les allocations familiales comprennent le taux légal plus un supplément de l'Etat variant de 12 à 30 %.

A. Allocations de naissance

| | |
|-------------------------|------------|
| Premier enfant : | 630 francs |
| Deuxième enfant : | 435 francs |
| Troisième et suivants : | 235 francs |

B. Allocations familiales

Rang de l'enfant — de 6 ans de 6 à 10 de 10 à 14 + de 14

| | | | | |
|-------------|-----|-----|-----|-----|
| 1 | 51 | 51 | 51 | 51 |
| 2 | 61 | 70 | 77 | 83 |
| 3 | 92 | 100 | 108 | 114 |
| 4 | 101 | 111 | 118 | 123 |
| 5 (et plus) | 102 | 112 | 119 | 125 |

Ces chiffres sont donc en francs suisses, mais non garantis au centime près. Et attention : je ne puis me rendre compte de l'importance exacte de ces allocations pour nos collègues belges, ne connaissant pas leurs salaires.

P. B.

Yverdon : Conférence

Nous rappelons aux collègues des districts d'Yverdon, Orbe et Grandson, la conférence de M. Corboz sur « La méthode d'initiation musicale Ward », qui aura lieu à l'Hôtel du Centre, à Yverdon, le 5 mars, à 16 h. 30.

Le comité.

Postes au concours

L'ABBAYE. — Instituteur primaire au Pont.
(Ne se présenter que sur convocation.)

EPALINGES. — Maîtresse de travaux à l'aiguille (12 heures hebdomadaires). Entrée en fonctions : avril 1964.

LA RIPPE. — Institutrice primaire.

LE CHENIT. — Institutrice primaire au Brassus.
Institutrices primaires au Sentier.
Instituteurs primaires au Sentier.
Maîtresse enfantine au Sentier.

LE LIEU. — Institutrice primaire au Séchey.
Appartement au collège.

PUIDOUX. — Institutrice primaire.

RENENS. — Instituteur primaire, porteur du brevet de maître de gymnastique.

Les candidats sont priés d'annoncer leur postulation à la Commission scolaire en joignant un bref curriculum vitae. Obligation d'habiter la commune de Renens.

Maîtresse ménagère à Crissier (cercle ménager de Renens et environs). Obligation d'habiter la commune de Crissier.

ROMAINMOTIER. — Institutrice primaire.

SAINT-SULPICE. — Instituteur ou institutrice primaire.

VEVEY. — Instituteur primaire.

Deux maîtresses enfantines.

Entrée en fonctions : 13 avril 1964. Les candidats sont priés d'informer la Direction des écoles primaires de leur postulation.

Memento

- 14-15.3.64 : A.V.M.G. : ski haute montagne, Mt-Velan.
- 5-11.4.64 : Ski printemps Saanenmöser et Zermatt. Ski haute montagne, Alpes bernoises.
- 1-4.4.64 : Cours gymnastique 1er degré, Yverdon.
- 7-11.4.64 : Cours chef camps ski et excursions, Bivio.

GENÈVE GENÈVE

Séance plénière de l'UIG

du 12 février 1964

1. **Revalorisation 1964.** — Le comité mixte peut être satisfait de l'appui massif qu'il a rencontré mercredi 12 ct. auprès de l'assemblée convoquée à la Salle communale de Plainpalais, emplie à ras bords. De plus en plus, nous constatons que notre union tricéphale prend conscience de son efficacité quand elle agit comme si elle était UNE et INDIVISIBLE.

La plupart des problèmes qui concernent la profession exigent aujourd'hui des solutions d'ensemble, qu'on ne peut plus traiter section par section. Certaines questions intéressent sans doute plus particulièrement une section, mais la solidarité corporative et syndicale voudrait que tous y fussent associés.

D'autant mieux que nous possédons depuis 3 ans l'outil idéal qui nous permet d'agir vite et bien, par la diffusion de tous les documents utiles à la défense de nos légitimes revendications. Cet outil, c'est notre centre d'information qui, par la force des choses, n'a pas pu se confiner à son rôle pédagogique, qu'il estime pourtant essentiel.

Ceci dit, en guise de préambule inspiré par le réconfortant spectacle de notre corps enseignant du 1er degré, rassemblé dans un coude à coude fraternel et unanime, entrons en matière.

Raymond Hutin, 1er vice-président, dirige les débats avec son calme coutumier. Mais c'est notre président, Mario Soldini, qui se taille la part du lion. Durant 90 minutes, il captiva l'auditoire — sage comme une image — au cours d'un exposé bien charpenté. L'orateur, textes, chiffres et dates à l'appui, développa toute la question de nos revendications. Il précisa les démarches que fit le comité au cours de 1963. Tous ces efforts pour aboutir au projet de loi qui doit être soumis au Grand Conseil par la commission des 11, auprès de laquelle nous avons demandé d'être entendu.

En attendant cette entrevue, il s'agissait de répondre à la lettre du Conseil d'Etat du 7 janvier, déclarant les propositions officielles que vous connaissez équitables et critiquant l'article de notre président paru dans la « Tribune de Genève » du 10 janvier sous le titre « Les instituteurs genevois » : Non, nous ne sommes pas les mieux payés de Suisse», où le chef de l'Office du personnel de l'Etat était mis gentiment sur la sellette... Cela n'a pas plu en haut lieu !

La réponse à cette lettre du gouvernement genevois, rédigée avec soin par le comité mixte, fut soumise à l'assemblée grâce au ton digne et ferme de cette réponse, sa lecture déclencha des applaudissements. Au vote, elle fut approuvée à l'unanimité moins 1 abstention — sans doute celle d'un humoriste !

Nous ne voulons pas reprendre aujourd'hui les arguments figurant dans notre rapport de synthèse — véritable ultimatum selon M. Ketterer, député socialiste, car nous y reviendrons au cours de ces prochaines semaines, en commentant les déclarations faites au Grand Conseil le 20 décembre 1963 par M. A. Chavanne, président du DIP.

Ce que nous ne comprenons pas encore, c'est que M. Chavanne :

1. n'ait pas prévu notre réaction devant la flagrante injustice du projet officiel et l'ait accepté au lieu de le refuser ;

2. trouve raisonnable de discuter sur les seuls salaires de fin de carrière alors que ce sont les traitements de départs qui intéressent d'abord les jeunes, désireux d'embrancher une profession en mal de recrutement, comme la nôtre ;

3. n'ait pas fait sienne la déclaration de M. Borel au Grand Conseil du 20 octobre 1961 (citée pourtant à la page 4 du projet de loi No 2695). En effet, malgré l'augmentation qui nous est accordée, un instituteur après 24 ans de service, recevra en 1964, 226 francs de moins qu'un maître secondaire dès le départ. Or, le même instituteur, en 1963, touchait, en fin de carrière, 654 francs de plus que son jeune collègue entrant dans l'enseignement secondaire inférieur. Donc l'écart s'est accru, en 1964 de 880 francs entre les deux ordres d'enseignement considérés. Par conséquent la situation s'est aggravée, en ce qui nous concerne. Aussi ne pouvions-nous pas accepter un projet en si nette contradiction avec nos principes de revalorisation et, de plus, avec toutes les belles déclarations de MM. Borel et Chavanne, des experts de l'OIT et de toutes les personnalités qu'inquiète sérieusement la pénurie croissante d'enseignants qualifiés. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres...

2. **Stabilisation de suppléants (es).** — Nous admettons qu'en stabilisant trois catégories de suppléants, le DIP manifeste ainsi sa reconnaissance à des personnes qui lui ont rendu service et possèdent certaines qualifications par l'enseignement. Mais que cette mesure soit considérée en haut lieu comme un assainissement de la situation, alors nous ne sommes plus d'accord. Car s'il y a 40 % de suppléants aujourd'hui, il y en aura encore 30 % après la stabilisation (comme en 1961). Est-ce là un assainissement ?

Par contre, cette mesure ouvre, qu'on le veuille ou non, une seconde voie d'accès à l'enseignement, parallèle aux études pédagogiques. En effet, chaque année, il se trouvera des suppléants répondant aux critères de stabilisation et qui, sur la base des précédents admis, demanderont le statut de fonctionnaire et l'obtiendront. Tandis qu'en attendant, comme nous l'avons proposé dans notre résolution du 19.9.63, les effets de l'expérience en cours aux études pédagogiques durant 3 ans au minimum, le DIP eût pu prendre une décision mieux fondée, n'ouvrant plus la porte à l'arbitraire !

Remarque. — D'autres éléments nous étant parvenus depuis notre dernière plénière (projet de loi No 2695), nous publierons dans l'« Educateur » les tableaux comparatifs des traitements mis à jour. Veuillez donc considérer ceux que vous avez reçus comme légèrement modifiés en ce qui concerne les traitements primaires et enfantins, ainsi que les écarts correspondants après 12 ans de service. Les différences, d'ailleurs minimes, proviennent du fait que les 12 premières augmentations annuelles ont été majorées chacune de 50 francs (un tiers en 1954), pour combler l'accroissement de 600

francs de la marge existant entre les traitements initial et final, par rapport à 1963.

E.F.

Coin du centre. — En attendant la sortie pour Pâques de notre prochain travail pédagogique (il y en a trois en chantier) nous vous annonçons l'épuisement de notre stock d'enveloppes « Cellux » C 6.

Revalorisation morale

A l'ordre du jour de l'assemblée plénière du mercredi 12 février figurait notre rapport de revalorisation morale. En effet, contrairement à ce que vous avez pu lire dans l'« Educateur » du 7 février 1964, nous avons reçu une réponse du Département, et nous tenions à vous la communiquer. Le temps nous en a manqué, aussi le faisons-nous par la voie de notre journal.

Nous avons eu un long échange de vues avec M. Jotterand lors d'une séance de délégations le 12 décembre 1963.

Le rapport de l'UIG a retenu toute l'attention du DIP : la conférence des inspecteurs a consacré une journée entière à sa discussion.

Une commission avait été désignée pour rédiger un rapport interne devant faciliter le travail des inspecteurs. Voici ce qui ressort de cette étude :

Sur la plupart des problèmes soulevés, le DIP et l'UIG partagent le même point de vue.

a) Problème du recrutement

— Le chef du Département estime, comme l'UIG, que l'exigence de la maturité et la durée actuelle des études doivent être maintenues.

— Une attitude systématique d'encouragement doit être adoptée par les maîtres à l'égard des candidats, même si parfois, les relations entre les associations et le DIP sont quelque peu tendues.

(D'autre part, deux commissions étudient ce problème, l'une formée par le DIP, dans laquelle nous sommes représentés, l'autre au sein de l'UIG. Cette dernière soumettra prochainement son rapport.)

b) Liberté de l'instituteur

— Le principe selon lequel l'instituteur doit tout son temps à son enseignement n'apparaît pas dans les textes légaux, mais uniquement dans l'engagement des candidats et est limité à la durée des études.

— L'abrogation de la loi sur les incompatibilités qui nous prive d'un droit constitutionnel reconnu à tous les autres citoyens sera réclamée par l'intermédiaire de l'Intersyndicale de l'Etat.

— Le problème des heures supplémentaires d'allemand étant réglé depuis un certain temps, la fixation dans la loi du nombre d'heures consacrées aux leçons et du temps de présence obligatoire ne paraît pas être un élément de revalorisation. M. Jotterand est toutefois prêt à examiner les propositions précises qui pourraient être faites dans ce sens.

c) Défense du Corps enseignant par les autorités

— Il semble que la situation ne pose pas de problème aux yeux du DIP. Une discussion utile sur ce point ne peut s'instaurer que sur la base de cas précis d'exemples concrets.

— La consultation éventuelle du dossier administratif dans son entier concerne l'ensemble des fonctionnaires et serait à discuter à l'Intersyndicale.

Le directeur de l'enseignement primaire continuera à soumettre à l'instituteur mêlé à tel ou tel incident les pièces le concernant et relatives à ce dernier.

— Par ailleurs, M. Jotterand nous a rappelé que les plaintes reçues au DIP sont transmises aux inspecteurs, et que, sauf dans les cas graves, les pièces restent en main de ces derniers.

d) Application des dispositions légales concernant les mineurs

Un nouveau règlement sera mis en chantier prochainement, et les associations professionnelles seront consultées.

— Par ailleurs, le directeur de l'enseignement primaire a relevé qu'il nous faudra bien réfléchir avant de demander l'abandon du principe selon lequel la surveillance des mineurs échappe à l'école hors du secteur de celle-ci pour dépendre de la police (cf. les patrouilles scolaires !...).

e) Relations avec les parents et les milieux économiques

La Direction de l'enseignement primaire est prête à encourager toute initiative visant à un renforcement judicieux de cette collaboration. Elle estime aussi que les contacts avec les milieux économiques doivent être poursuivis.

f) Coordination entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Un projet de loi concernant le cycle d'orientation sera présenté prochainement ; il sera soumis aux associations.

— M. Jotterand nous a rappelé à ce sujet son souci personnel d'assurer la liaison la meilleure entre les enseignants du 1^{er} et du 2^e degrés.

En conclusion, M. Jotterand a insisté sur la valeur des séances de délégations et la collaboration effective des enseignants, par exemple à l'élaboration du plan d'études, des instruments de travail mis à la disposition des maîtres et des élèves, etc.

Et il nous a donné connaissance de la conclusion du rapport établi par la Commission restreinte d'inspecteurs :

... « L'instituteur a, par excellence, une *vocation humaniste*. Se préoccuper de valeur morale de la profession, c'est faire appel à la personnalité du maître, résultante d'un certain nombre de facteurs.

... L'enseignant se perfectionne. A l'image des cadres de l'économie, sans cesse préoccupés d'améliorer, de développements, de recherches, le maître accueille et suscite les travaux communs, les cours, toutes occasions de repenser son travail. Par ailleurs, l'autorité scolaire stimule le perfectionnement par des initiatives variées.

... L'élaboration du rapport par la Commission de l'UIG est le témoignage d'une réaction de santé, de la volonté de surmonter des difficultés certaines. Les auteurs du mémoire peuvent être remerciés ; ils nous ont donné l'occasion de repenser notre profession, de rechercher une revalorisation morale de l'enseignement primaire qui nous tient particulièrement à cœur. »

Pour l'UIG : I. Meyer.

XVI^e tournoi scolaire de football

Le 16^e tournoi scolaire de football, réservé aux élèves des 6^e et 7^e degrés des écoles primaires de la ville et de la campagne, se déroulera les jeudis 30 avril, 14 mai (éventuellement 21 mai), et 28 mai 1964 (éventuellement 6 juin), sur les terrains des stades municipaux.

La publication du règlement, des renseignements, des convocations et des résultats sera assurée, comme par le passé, par les soins de la « Tribune de Genève ».

Les maîtres intéressés voudront bien prendre note des séances préparatoires suivantes, auxquelles ils sont cordialement invités :

1. Séance d'organisation.

(Règlement des équipes) lundi 16 mars 1964, à 17 h., Salle communale des Eaux-Vives.

2. Cours d'arbitrage.

Mercredi 18 mars 1964, à 20 h. 30, Brasserie Internationale, place du Cirque (1^{er} étage). Le cours sera dirigé par M. Jean Lutz et complété par un film-test.

3. Séance de cinéma.

Jeudi 19 mars 1964, à 9 h. 45, cinéma « Le Paris », place du Cirque.

Au programme : Le football juniors à Genève (20 minutes) ; Dans les coulisses du football (55 minutes).

4. Réunion des arbitres.

Lundi 20 avril 1964, à 20 h. 30, Brasserie Internationale (1^{er} étage).

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à P. Voïtchovsky, Cressy/ONEX, tél. 8 72 21 (soir).

NEUCHÂTEL

Comité central

Séance du 13 février, à Neuchâtel.

Présidence de M. Jaquet.

Lecture d'un *procès-verbal* fort complet, par son auteur, M. Duckert, secrétaire intérimaire.

Communications et correspondance. — Nous en extrayons ce qui peut intéresser tous nos membres.

— De la fabrique « Niel » une lettre des plus cordiales où la direction nous exprime tout le plaisir qu'elle a eu à recevoir notre visite le 29 janvier dernier.

— M. P. Grandjean donne un intéressant compte rendu de l'entrevue qui eut lieu récemment entre M. Clottu et les délégués du Corps enseignant au sujet des allocations de résidence. Un projet d'arrêté du Conseil d'Etat servait de base à la discussion. Chacun est loin d'y trouver son compte ; on se heurte à de très sérieux obstacles. A quand une solution satisfaisante ?

— Le Congrès fédératif VPOD aura lieu les 19, 20 et 21 juin à Lucerne. La section de La Chaux-de-Fonds et M. Berthoud nous font déjà part de leurs propositions (— tenter l'expérience canadienne à l'intention de la femme au ménage, à rétribuer en % du salaire du mari, pour assurer sa place au foyer ; — amélioration de l'âge et des conditions de la retraite ; — révision des tarifs de vacances à Sessa ; — augmentation des cotisations de 30 à 40 % à la VPOD y nécessitant un exposé qui sera sollicité du secrétaire fédératif, M. Schupbach).

— Séminaire de Chexbres. Cette année, il traitera de ce thème très actuel : « L'ouvrier étranger et l'école ». Il serait souhaitable d'y envoyer des collègues déjà au courant de ce problème ou qui s'en préoccupent.

— Sont demandés des sujets à étudier pour le prochain Congrès de la SPR. — La section de Boudry propose :

« Les moyens modernes d'enseignement et leur utilisation à l'école primaire. »

Celle de La Chaux-de-Fonds :

« Pénurie du Corps enseignant. Moyens d'y remédier. Formation du Corps enseignant. »

— Une lettre de l'UPN, désireuse de reprendre les relations avec la SPN recueille une approbation chaleureuse et unanime.

Rapport annuel. — Il paraît dans ce numéro de l'« Educateur ». Le président le lit. Seules quelques modifications d'ordre secondaire sont demandées.

Caisse de remplacement. — Notre collègue, M. John, rédigera un rapport qui sera discuté dans une prochaine séance du CC. Le comité de la dite caisse se réunira en juin.

Assemblée générale annuelle : Elle est convoquée pour le samedi 7 mars à Neuchâtel. Une conférence figurera à l'ordre du jour : « Des centres de culture et de loisirs dans les communes » que fera M. Eric Agier, Dr en sociologie, organisateur de la section « Occupation du temps libre » à l'Exposition nationale de 1964. Ce brillant orateur fit un exposé extrêmement vivant au séminaire de Chexbres l'année dernière.

Deux collègues qui vont prendre leur retraite et qui se sont distingués par leurs remarquables travaux pédagogiques, MM. Georges Mayer et Daniel Reichenbach, seront proclamés membres d'honneur de la SPN.

Divers. — Nos collègues secondaires nous soumettent le cas d'un professeur dont la nomination est contestée en raison de ses opinions. Ils sont prêts à agir énergiquement en sa faveur et sollicitent notre appui. Le Comité central le leur accorde.

Enfin nous est exposé le cas d'un collègue injustement attaqué dans l'exercice de ses fonctions. Le CC invite à recourir aux services juridiques de la VPOD et à se décharger complètement de cette affaire.

W. G.

Rapport de gestion du Comité central pour 1963

Dans le rapport de l'année passée, nous avons indiqué les divers points à inscrire au programme de nos études et de nos activités. Nous allons donc faire le point de la situation.

Problèmes pédagogiques :

Nous ne saurions parler de réforme des études dans notre canton sans rappeler auparavant ce qui se fait sur le plan romand.

Une commission intercantonale pour les écoles romandes (CIPER) a été constituée et notre collègue Cl. Grandjean en assure la présidence. A la demande des chefs de départements de l'Instruction publique des six cantons romands, elle a entrepris de fournir une étude

comparative détaillée des programmes des quatre premières années primaires. Elle sera amenée ensuite à faire des propositions pour un programme censé être la synthèse de ce qu'elle aura trouvé de meilleur, fruit d'une longue expérimentation. Nous attendons avec impatience le résultat de ses travaux.

Sur le plan cantonal, les citoyens ont accepté un projet de réforme qui ne rencontra pas l'approbation de la majorité de nos membres. Cela ne nous empêchera pas de collaborer loyalement à son application. Nous veillerons à la réalisation de certaines idées qui nous paraissent toujours essentielles et peuvent parfaitement s'inscrire dans le cadre de la structure adoptée, à savoir :

- a) une orientation de tous les élèves, avec possibilité de « réorientation » au cours de toutes les années du degré secondaire (la réussite de l'expérience belge dans ce domaine nous prouve qu'il ne s'agit pas d'une utopie),
- b) une continuité mieux assurée au passage du degré primaire au degré secondaire,
- c) une revalorisation des dernières années préprofessionnelles,
- d) une organisation systématique des classes de développement.

Les autorités cantonales nous ont associés aux travaux des différentes commissions chargées de l'application de la réforme. Les collègues qui nous représentent sont d'autant mieux écoutés que leurs interventions reflètent bien l'opinion de la société et non leurs idées personnelles. Ils informent régulièrement le Comité central de leur activité et maintiennent le contact avec notre Commission pédagogique en assistant à ses séances.

Signalons que le groupe officiel de travail II qui doit mettre au point les programmes de l'école primaire a fait un large usage des études que notre commission SPN avait poursuivies il y a quelques années. Notre travail ne fut donc pas vain. Le livre de vocabulaire orthographique de base de nos collègues D. Reichenbach et G. Mayer vient de sortir de presse. Nous félicitons ces collègues qui, par un énorme labeur mettent à notre disposition un outil essentiel pour un enseignement systématique du vocabulaire orthographique.

La Commission pédagogique, sous la présidence du collègue D. Reichenbach a mis à l'étude en primauté, la conception générale des classes préprofessionnelles et les programmes qui devraient y être appliqués. Elle compte sur l'appui de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement des dernières années scolaires obligatoires.

Les maîtres des classes pilotes se sont constitués en un groupe de travail. Il s'agissait pour eux de tirer les conclusions de l'application dans leur classe du programme proposé pour la première année secondaire. Ils sont occupés actuellement à mettre au net les fiches élaborées, la documentation rassemblée et les résultats de leur expérimentation, afin d'en faire profiter ceux qui plus tard appliqueront le nouveau programme.

Tous les projets d'amélioration et de modernisation de notre appareil scolaire dépendent d'un meilleur recrutement d'enseignants. Pour pallier la pénurie particulièrement sensible dans les Montagnes, un deuxième cours de formation accélérée a été organisé. A la suite de notre intervention, les autorités nous ont donné la garantie que les exigences réclamées des candidats seraient aussi grandes qu'au premier cours. Il ne faut pas que ce nouveau personnel enseignant soit d'une qualité qui dévalorise la profession et l'enseignement.

Nous nous sommes préoccupés de savoir si, dans quelques années, nous risquions la pléthore que nous avons connue, il y a de 20 à 40 ans. Une enquête est en cours à ce sujet ; nous vous renseignerons incessamment. Toutefois, il ne semble pas que le danger soit pour demain. L'auteur du rapport de la section de La Chaux-de-Fonds se demande, au contraire, jusqu'à quand il faudra attendre pour que les autorités envisagent la seule solution valable pour lutter contre la pénurie : une revalorisation morale et matérielle de la profession.

Signalons en passant, qu'à nos yeux, les remplacements de courte durée ne devraient pas être confiés à des personnes non qualifiées ; la fermeture de la classe serait bien préférable, et cela contribuerait aussi à revaloriser notre école.

Le projet de règlement concernant les brevets spéciaux nous a été soumis. Nous avons fait savoir au Département de l'Instruction publique que nous souscrivions entièrement au principe d'établir une différence entre brevets A et B, mais que les situations acquises avant la mise en application de ce règlement ne devaient pas être modifiées. Soulignant l'importance que nous attachions à la formation des maîtres spéciaux, nous avons admis et proposé : a) que les candidats au brevet A soient porteurs d'un brevet d'instituteur (ou de tout autre titre jugé équivalent) ; b) que les candidats au brevet B soient porteurs d'un baccalauréat (ou autre titre équivalent) et âgés de 25 ans au moins. Les équivalences seraient fixées d'entente entre les autorités et les associations professionnelles. Nous pensons que seules des exigences précises éviteront le renouvellement de situations privilégiées qui contribuent à dévaloriser notre profession et créent un malaise au sein du corps enseignant. Une rencontre est prévue avec l'autorité à ce sujet.

La semaine de 5 jours a fait l'objet d'une enquête. 232 membres du Corps enseignant et 21 Commissions scolaires répondirent à un questionnaire largement distribué. 131 enseignants contre 101 étaient favorables à la semaine de 5 jours, tandis que 17 Commissions scolaires contre 4 étaient négatives. Il y eut beaucoup de restrictions parmi les partisans du statu quo, comme chez ceux qui sont favorables au changement. Il semble que l'adoption de la semaine de 5 jours dépende, dans les grandes localités de la réduction de la leçon à 45 minutes. Les sections consultées estiment pour la plupart qu'il n'est pas indiqué de notre part d'en demander, pour le moment, la généralisation.

Problèmes financiers :

La hausse de l'indice du coût de la vie a été si rapide durant l'année, qu'au début de novembre le cartel VPOD adressait une requête au Conseil d'Etat pour demander un supplément de 5% avec effet rétroactif au 1er novembre. Les autorités ont augmenté nos traitements de 5% depuis le 1er janvier. Nous avons apprécié la rapidité avec laquelle elles ont donné suite à notre intervention. Nous sommes donc payés au 110% des traitements votés en février 1962. Parallèlement à l'augmentation du traitement, le Conseil d'Etat a fait passer la partie assurée du traitement de 1962, de 95% à 100%, ceci sans cotisation de rappel, les employeurs en ayant pris seuls la charge.

Le bilan technique de la Caisse de pensions laisse apparaître une nette diminution de son déficit. Le Cartel attend le rapport complémentaire qui nous a été

promis avant de faire des propositions en vue de modifier, en particulier, le système des rappels. Ceux de 1962 ont laissé un mauvais souvenir et l'« Educateur » nous a donné un large aperçu de l'avis de droit les concernant.

Le Comité central a créé une Commission financière chargée d'étudier tous ces problèmes qui réclament une documentation sérieuse, une large information et beaucoup de continuité. Elle a pour mission : a) de préparer à longue échéance la politique des traitements du corps enseignant primaire et b) de revaloriser sa situation dans le cadre des enseignants.

Par la force des circonstances, nous avons eu à nous occuper des indemnités de résidence qui sont accordées par les villes et quelques autres localités. Certaines communes auraient désiré les faire subventionner et leur fixer un plafond. L'entente n'a pu se réaliser tant les opinions et les intérêts divergent, qu'il s'agisse de l'Etat, des communes ou des corporations.

Les cours de militants VPOD ne suscitent pas beaucoup d'enthousiasme parmi nos membres. Nous le regrettons vivement, car, à côté des problèmes financiers, ils abordent des questions plus générales, et sont un enrichissement certain pour les participants.

Cette année, le Congrès fédératif VPOD aura lieu en juin. Nous y développerons les propositions acceptées lors de notre assemblée générale.

Assurance maladie

Il y a un peu plus d'une année, la Société fraternelle de prévoyance nous faisait parvenir des offres pour une assurance collective de nos membres. Nous avons demandé les conditions que pourraient nous accorder d'autres sociétés. Nous avons soumis les différentes offres à l'Office fédéral des assurances sociales qui doit donner son autorisation pour chaque contrat d'assurance collective. De nombreux retards indépendants de notre volonté ont renvoyé la décision définitive. Nous pensons qu'elle sera prise avant l'assemblée générale. Entre temps, le secrétariat romand VPOD a signé un contrat avec « l'Helvétia », tous nos membres syndiqués peuvent en bénéficier, et la question est à l'étude pour les non-syndiqués.

Un concours de **chorales enfantines** eut lieu en mars avec la participation de plusieurs de nos membres. Il fut très réussi, mais nous avons regretté que la SPN n'ait pas été associée plus directement à cette manifestation.

Reprenant une idée émise à notre dernière assemblée générale, le Comité central a manifesté le désir qu'un concours soit ouvert pour la composition d'une œuvre musicale pouvant être exécutée lors de nos soirées scolaires et dans le cadre des manifestations de la société. A cet effet, nous avons nommé une **Commission musicale** chargée de présenter des propositions. Elle est en plein travail, et, si tout va bien, nous pourrions assister à une première à la Trisannuelle du Locle en 1965.

La **visite de la fabrique** Niel a été une parfaite réussite, et après celle de la Banque cantonale, nous espérons en organiser encore une en automne.

La **Caisse d'entraide** continue à rendre de grands services dans le cas où nos membres se trouvent dans une situation difficile. A l'heure actuelle, tous les emprunts sont remboursés.

Nos **relations** avec les autorités sont toujours excellentes et nous souhaitons qu'elles se maintiennent telles. Nous nous retrouvons dans le même esprit avec nos

collègues de l'enseignement secondaire et supérieur ; les contacts deviendront probablement plus fréquents en raison des discussions relatives à la réforme.

Nous avons deux délégués au Comité central de la SPR, car nous aurons à reprendre la direction de notre Association romande en 1966. Le sujet à l'ordre du jour du prochain Congrès va être choisi incessamment et ce sera à nous, en principe, de proposer un rapporteur général. Nous espérons que vous nous en désignerez un.

Vie interne. Notre effectif est stable, mais nous déplorons que de nouveaux membres du corps enseignant soient si dépourvus d'esprit de solidarité et de collaboration. La propagande d'homme à homme est la plus fructueuse et nous pensons qu'il est indispensable de convaincre tous les récalcitrants qu'ils doivent s'unir à nous. L'école, sous tous ses aspects, doit les intéresser.

Au Comité central, Mlle Anne-Marie Luscher nous a quittés pour raison de santé après une année et demie où elle tint avec beaucoup de soin les procès-verbaux. Le collègue Claude Jaquet a assuré l'intérim. Mme Françoise Henriod nous quitte aussi pour affronter de difficiles examens. Nous regrettons vivement le départ de ces deux aimables collègues, seules représentantes de l'élément féminin. La règle voulait que, lors du départ d'un collègue du Comité central, on le remplace par un membre de l'autre sexe. Malheureusement, les dames qui acceptent cette tâche, lourde évidemment, mais combien intéressante, sont peu nombreuses.

Nous sommes régis depuis deux ans par les nouveaux statuts SPN. L'usage révèle qu'ils ont été bien conçus. L'effectif de 9 membres au comité n'est pas exagéré. A côté des dix séances de comité, il y eut tant de rapports, d'études, d'interventions que chacun y trouva sa part. Remercions ceux qui se sont dévoués sans compter, et souhaitons que de nombreux jeunes acceptent de prendre les responsabilités que nous serons heureux de leur confier.

Mise au concours

Un certain nombre de postes de **maîtres ou maîtresses de classes expérimentales** dans les écoles primaires du canton sont mis au concours.

Supplément de traitement : légal.

Obligations : selon cahier des charges qui peut être consulté auprès de la Direction de l'Ecole normale.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1964-1965.

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à adresser au Département de l'Instruction publique, Château de Neuchâtel, *jusqu'au 26 février 1964.*

Maîtres et maîtresses de stages occasionnels

A côté des titulaires de classes expérimentales, l'Ecole normale doit pouvoir faire appel *occasionnellement* à des membres du Corps enseignant primaire pour la direction de stages.

Nous prions donc les personnes qui seraient disposées à se mettre au service de l'Ecole normale durant l'année scolaire 1964-1965, en qualité de *maîtres ou maîtresses de stages occasionnels* de bien vouloir s'inscrire, en indiquant le degré auquel elles enseignent, au Département de l'Instruction publique, Château de Neuchâtel, *jusqu'au 26 février 1964.*

*Le conseiller d'Etat, chef du département :
Gaston Clottu.*

Voyage de printemps

But : Rome. Visite à l'aller : Gênes ; au retour : Pavie.

Dates : du 7 au 15 avril (8 jours).

Délai d'inscription : 14 mars.

Prix : transport, logement et pension : Fr. 400.—.

Renseignements et inscriptions auprès de Willy Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, Le Locle (tél. (039) 5 20 25).

Convocation

Assemblée des délégués : jeudi 27 février 1964, à 19 h 30, à Neuchâtel, Restaurant Beau-Rivage

Ordre du jour :

1. Procès-verbal ;
2. Rapports : gestion, caisse, vérification des comptes ;

3. Rapport de l'Exposition scolaire permanente ;

4. Budget ;

5. Cotisations ;

6. Nomination de deux vérificateurs de comptes et de deux suppléants ;

7. Assurance-maladie ;

8. Divers.

Sont convoqués : les membres du CC et leurs suppléants ; les présidents de section ; les délégués de district à raison d'un représentant jusqu'à 50 membres, de deux représentants pour 50-100 membres, etc.

Le Comité central.

JURA BERNOIS**Assemblée générale annuelle**

de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs, Porrentruy

L'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs a tenu dernièrement son assemblée générale à l'Ecole normale de Porrentruy.

Son président, M. Georges Rais, instituteur, y a salué l'assistance et relevé la présence de M. le Dr. Edmond Guéniat, directeur, et de plusieurs membres du corps enseignant de l'Ecole normale.

Parfaitement rédigé par M. Michel Girardin, instituteur, le procès-verbal de la dernière assemblée a été approuvé à l'unanimité. Parlant du Bulletin 1963, message de gratitude édité à l'occasion du 125^e anniversaire de la fondation de l'Ecole normale, le président a souligné le succès remporté par cette publication qui connaît actuellement une large diffusion dans les milieux pédagogiques jurassiens. Le prix, décerné par l'Amicale à un élève particulièrement méritant de l'Ecole normale a été attribué à M. Pierre-Alain Schmid, actuellement instituteur à Romont, pour son remarquable travail de diplôme.

Les rapports du caissier, M. Marcel Guélat, instituteur, et des vérificateurs des comptes ont été acceptés avec remerciements à leurs auteurs.

Puis le comité a présenté le programme d'activité pour 1964, l'Amicale prévoit notamment la publication d'un quatrième bulletin annuel imprimé, l'utilisation de certains moyens d'enseignement et installations que l'Ecole normale met à sa disposition.

Par acclamations, sept nouveaux membres ont été accueillis dans l'association.

Ensuite M. Guéniat, directeur, a donné à l'assemblée un aperçu de l'activité générale de l'Ecole. Il a souligné en particulier l'ouverture au printemps 1964 d'une

classe de raccordement destinée à préparer de bons élèves de l'Ecole primaire aux examens d'admission à l'Ecole normale.

A l'issue de cette assemblée très constructive, la résolution suivante, adressée au Conseil exécutif a été acceptée à l'unanimité :

« L'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs, réunie à Porrentruy en assemblée générale, le 1^{er} février 1964, se basant sur les informations contenues dans la partie historique de son 3^e Bulletin annuel :

— se réjouit du développement atteint par l'Ecole normale ;

— fait siennes les conclusions générales du directeur quant à l'avenir de l'établissement et souhaite ardemment qu'en dépit des difficultés de l'heure, elle reste un foyer de mutuelle compréhension ouvert au Jura tout entier ;

— a été heureuse d'apprendre que les projets de construction sont entrés dans une phase nouvelle, et que leur réalisation permettra à l'Ecole normale de Porrentruy d'être bientôt dotée des installations et de l'agencement indispensables à sa mission. »

L'ordre du jour comprenait une partie récréative. Le comité a eu la main particulièrement heureuse en s'adressant à M. Roger Balmer, professeur à l'Ecole cantonale pour visiter la Bibliothèque des Jésuites, installée depuis peu en l'Hôtel de Gléresse. Présentée avec art dans un cadre remarquable, la célèbre bibliothèque a suscité un vif intérêt.

Les participants se regroupèrent enfin autour d'une collation offert par la direction de l'Ecole normale et passèrent quelques beaux moments dans la plus franche cordialité.

DIVERS**Société suisse des maîtres de gymnastique****Publication de cours**

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

1. **Cours de gymnastique pour le 1^{er} degré** du 1^{er} au 4 avril 1964 à Yverdon.

Ce cours est réservé aux institutrices de langue fran-

çaise qui enseignent au 1^{er} degré. Le programme comprend l'étude de rondes et de gymnastique à de nouveaux agrès créés spécialement pour les petits.

Indemnités : indemnité journalière de Fr. 9.—, indemnité de nuit de Fr. 7.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

2. **Cours pour la formation de chefs de camps de ski et d'excursions** du 7 au 11 avril à Bivio, entrée le 6 avril au soir.

Ce cours est réservé aux membres du Corps enseignant des écoles officiellement reconnues. Si le nombre des places est suffisant, les candidats au brevet fédéral de maître de gymnastique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent s'inscrire au cours, pour autant qu'ils participent à la direction d'excursions ou de camps de ski. Indemnités : indemnité journalière de Fr. 7.—, indemnité de nuit de Fr. 4.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

Inscriptions : les maîtres désirant s'inscrire à l'un des cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou à M. Max Reinmann, Hoffwil (Berne). Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Reinmann pour le samedi 7 mars. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération. Le président de la Commission technique:

Max Reinmann.

Liste des dépositaires des formules d'inscription :

Jura bernois : M. Gérard Tschoumy, av. de Jorette, Porrentruy.

Genève : M. Jean Stump, rue Adrien Lachenal 1, Genève.

Fribourg : M. Léon Wicht, Champ-Fleuri 3, Fribourg.

Neuchâtel : M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel.

Tessin : M. Marco Bagutti, Massagno.

Valais : M. Paul Curdy, av. Ritz 35, Sion.

Vaud : M. Numa Yersin, ch. Verdonnet 14, Lausanne.

Voyages Thomas Pâques

PARIS - VERSAILLES

avec visites à l'aérodrome intercontinental d'Orly, du 27 au 30 mars, tout compris **Fr. 220.—**

FLORENCE - PISE - GÈNES - TURIN

retour en Suisse par le tunnel du Grand-Saint-Bernard, du 27 mars au 1er avril, tout compris **Fr. 320.—**

LA HOLLANDE

par la France, la Belgique, l'Allemagne, avec parcours sur le Rhin romantique, du 26 avril au 3 mai (8 jours), tout compris **Fr. 485.—**

du 4 au 10 mai (7 jours), tout compris **Fr. 440.—**
du 11 au 17 mai (7 jours), tout compris **Fr. 440.—**

TCHÉCOSLOVAQUIE - AUTRICHE

avec PRAGUE et VIENNE.

Succès record en 1963 du 23 mai au 1er juin, tout compris **Fr. 525.—**

Délai d'inscription au 20 avril.

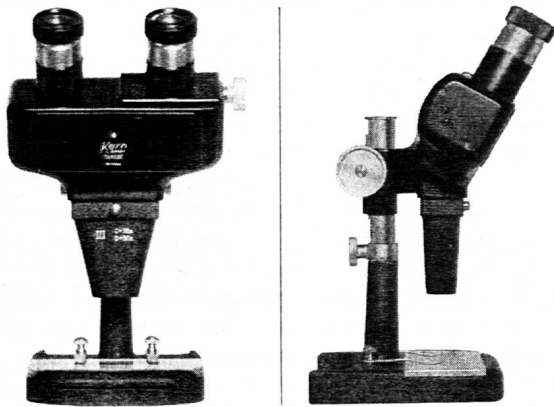
Tous ces voyages en autocars modernes, très confortables.

Demandez notre programme des voyages 1964.

Pour tous renseignements et inscriptions, prière de s'adresser à la

Direction du Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher à Echallens

Tél. (021) 81 11 16



Microscope stéréoscopique Kern, l'instrument idéal pour l'enseignement des sciences naturelles

Image redressée stéréoscopique. Grande distance entre l'objectif et l'objet. Objectifs de rechange avec grossissements de 7 à 100 x.

Réticules de mensuration pour l'emploi comme microscope de mesure.

Différents modèles de statifs.

Prix modéré pour l'équipement standard, possibilités d'extension selon les besoins.



Kern & Cie S.A. Aarau

Vient de paraître:

Une nouvelle collection « Questions-Réponses », expliquant à la jeunesse par un texte clair et concis, et une très belle illustration en couleurs, les différents phénomènes de la nature et de la science.

Volumes parus: **La Nature - La Science qui nous entoure**

Format 26,5 x 19, illustré, reliure plastifiée illustrée en couleurs. Prix: Fr. 10,65.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LES LANGUES A L'ÉCOLE PRIMAIRE

A partir de 1964, les élèves de certaines écoles anglaises commenceront dès l'âge de 8 ans l'apprentissage d'une langue étrangère, généralement le français.

Le Ministère de l'éducation a décidé, en effet, de ne plus limiter l'enseignement des langues vivantes aux écoles du second degré mais d'en faire bénéficier également les écoliers du cycle primaire.

Un programme pilote a été élaboré qui mettra l'accent sur l'enseignement oral. Le ministère prépare toute une série d'auxiliaires de l'enseignement qui, avec les nouveaux manuels et les livres de textes, devraient permettre aux enfants, à l'issue des cinq années d'études primaires, de parler, de lire et d'écrire le français sans trop de difficultés.

Six régions pilotes ont été choisies pour l'expérience. Si elle réussit, elle sera étendue ultérieurement à l'ensemble du pays.

(Informations Unesco)

GRAMMAIRE ÉLECTRONIQUE

Une nouvelle machine, apte à enseigner les règles de grammaire, vient d'être mise à l'essai dans les écoles soviétiques. Elle ne réagit, pour le moment, qu'aux fautes individuelles faites par les élèves, mais elle sera ultérieurement pourvue d'une mémoire qui permettra de trouver la cause de toute une série de fautes et d'indiquer la partie du cours dont le sens a échappé à l'élève.

Cette machine a été mise au point par le professeur-mathématicien Lev Landa, spécialisé dans l'étude des processus d'acquisition des connaissances. C'est en enseignant un groupe d'élèves dont les progrès en géométrie, après deux ans d'études, étaient loin d'être satisfaisants qu'il tenta d'appliquer la logique mathématique à son enseignement. Quelques mois suffirent pour amener le grou-

ENCORE LE MAGNÉTOPHONE

Il y a quelques semaines, à propos de la mémorisation du livret, j'ai rendu compte, ici même, d'une utilisation didactique du magnétophone qui me paraissait originale et efficace.

Notre collègue E. E. Excoffier, un spécialiste en la matière, a bien voulu me signaler d'autres usages de cet intéressant adjuvant de l'enseignement.

A part l'aspect didactique de cette technique, (dont mon petit article donnait l'exemple) où le magnétophone sert à la mémorisation des connaissances, à l'acquisition du savoir, entraîne les élèves à l'exécution rapide des consignes, mon correspondant signale trois autres emplois de la bande magnétique.

Cette technique offre un aspect autocorrectif et, assez souvent, j'ai eu l'occasion de la voir employée de cette façon-là. Par exemple, le professeur de pédagogie enregistrera la leçon donnée par un candidat qui ne pourra pas, ensuite, contester les propos, peu corrects au point de vue du style, qu'il a tenus devant la classe. De son côté, le professeur de diction ou de langues étrangères mettra en évidence les prononciations bonnes ou mauvaises. Je sais bien qu'employé à cette fin, avec des adolescents toujours un peu susceptibles, ce dispositif prend un petit air inquisiteur, pas toujours agréable. Cet inconvénient n'apparaît pas lorsqu'on s'adresse à des enfants, toujours enchantés de reconnaître leur voix, même si c'est à l'occasion d'une leçon correctrice.

Cette technique offre aussi un aspect créateur, au sujet duquel E. E. Excoffier a raison d'insister. Car, ici, le magnétophone ne remplace plus le maître et échappe donc à la principale des critiques qu'on peut lui faire ; il ouvre la porte à des réalisations qui dépassent le cadre étroit de la vie scolaire et qui s'apparentent aux activités culturelles des adultes : pièces de théâtre, montages avec chant et dialogues, évocations historiques ou géographiques, conférences. Les enfants acteurs, qui ont fourni un bel effort, ont la satisfaction d'être enregistrés, de sentir que leur travail acquiert une certaine pérennité.

Enfin, n'oublions pas l'aspect social, certes le plus sympathique, de ce moyen auditif : j'ai plusieurs fois assisté, dans des classes Freinet, à l'arrivée du colis contenant la bande magnétique et qui apportait, par delà les frontières et les mers, le salut et les productions de la classe associée. A la correspondance interscolaire ordinaire, il s'ajoute ici un élément vivant, émouvant : les enfants entendent leurs camarades qui, à leur tour, les entendront.

A. Ischer.

pe en question au niveau des autres élèves de la classe.

L'attention du professeur Landa s'est portée ensuite sur des élèves qui connaissaient les règles de grammaire mais qui étaient incapables de les appliquer à bon escient. Il a établi à leur intention une série d'algorithmes — notations symboliques des règles à appliquer. Après les avoir appris, les enfants n'ont fait qu'un sixième des fautes qu'ils faisaient auparavant.

L'acquisition rapide de connaissances exige, d'après le professeur Landa, un contrôle rapide. Or, dans l'enseignement traditionnel, un certain délai s'écoule avant que les exercices revus par le professeur ne reviennent entre les mains de l'élève. La nécessité de supprimer ce délai a conduit M. Landa à créer une machine susceptible de signaler immédiatement les points faibles de chaque élève.

(Informations Unesco)

Expo-Jeunesse

Une initiative louable

un projet magnifique

une idée à imiter

L'Exposition nationale a reçu la lettre ci-dessous. C'est l'instituteur d'une classe d'un petit village des Alpes vaudoises qui s'est ainsi adressé à elle :

« L'Exposition est un événement national d'une importance capitale, tant au point de vue économique que culturel... »

J'aimerais beaucoup que chacun de mes élèves en soit particulièrement conscient. C'est pourquoi, afin de les faire profiter au maximum de cette manifestation, je tiens à organiser un camp scolaire à Lausanne, en juin 1964.

Ce camp devrait nous permettre une visite approfondie de l'Expo et des études particulières de tel ou tel secteur.

Un pareil projet nous oblige à échelonner notre visite sur 4 journées. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer quelles conditions spéciales d'entrée vous pourriez accorder à ma classe de 25 élèves, avec 2 accompagnants.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes remerciements anticipés et mes salutations distinguées. »

La réponse de l'Exposition nationale :

« Nous tenons préalablement à vous présenter nos félicitations pour l'heureuse idée que vous avez de consacrer quatre jours à faire voir l'Exposition nationale à vos élèves. Nous espérons que votre initiative sera suivie par de nombreuses écoles. »

Le service de comptabilité de l'Exposition nationale a examiné votre demande et voici ce qu'il vous propose :

a) commande de quatre billets collectifs pour vingt-cinq participants donnant droit à la gratuité d'entrée pour une personne accompagnante chaque jour. La deuxième personne accompagnante devra alors acheter deux billets d'entrée de deux jours consécutifs.

La dépense globale s'élèvera à **Fr. 270.—**.

b) Une autre solution consiste à utiliser la vente anticipée et à acheter pour tout le monde des billets pour deux entrées pour deux jours consécutifs. Cette manière de faire entraînerait une dépense totale de **Fr. 261.—**.

La documentation relative aux prix qui seront en usage à l'Exposition nationale et des bulletins de commandes de titres d'entrée sont joints à la présente lettre.

En réitérant nos compliments pour l'heureuse initiative que vous prenez, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. »

Exposition nationale suisse - Lausanne 1964.

Voici le barème des prix d'entrée pour la jeunesse :

Billet pour une entrée :

| | |
|--|----------------|
| enfants de moins de 16 ans, militaires | Fr. 3.— |
| (enfants de moins de 6 ans, mais accompagnés, entrée gratuite) | |
| au-dessus de 16 ans | Fr. 6.— |

Billets pour deux entrées :

| | |
|---|-----------------|
| deux jours consécutifs à raison d'une entrée par jour | Fr. 5.— |
| au-dessus de 16 ans | Fr. 10.— |

Billet combiné :

| | |
|--|-----------------|
| une entrée, 6 parcours en monorail ou en télé-canapé | Fr. 6.— |
| (le circuit complet du monorail comprend 4 parcours au-dessus de 16 ans (+ 1 guide officiel) | Fr. 14.— |

Abonnement (transmissible) :

| | |
|---|-----------------|
| dix entrées (enfant au-dessous de 16 ans) | Fr. 27.— |
| au-dessus de 16 ans | Fr. 54.— |

Carte permanente :

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| pour un enfant de moins de 16 ans | Fr. 45.— |
| pour un étudiant ou un apprenti | Fr. 60.— |
| pour un enfant au-dessus de 16 ans | Fr. 90.— |

Billet collectif pour écoliers, apprentis, étudiants

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| dix personnes au minimum | |
| au-dessous de 16 ans, par personne | Fr. 2.50 |
| à partir de 16 ans | Fr. 4.— |

Un billet gratuit pour une personne accompagnant les groupes de 15 à 50 personnes.

Un nouveau billet gratuit pour chaque série supplémentaire, même commencée, de 50 personnes.

Billet de famille :

l'entrée est gratuite pour l'enfant au-dessous de 16 ans lorsqu'il est avec père, mère, un frère ou une sœur qui ont moins de 16 ans ;

l'entrée est gratuite pour l'enfant au-dessous de 16 ans lorsqu'il est avec son père, ou sa mère et deux de ses frères et sœurs qui ont moins de 16 ans.

Une pièce de légitimation sera requise.

Comment se loger ?

L'Exposition nationale s'est réservé des locaux au Palais de Beaulieu et à la Caserne. Les tarifs sont les suivants :

| | Moins de 20 ans | Plus de 20 ans |
|---|-----------------|-----------------|
| Palais de Beaulieu | | |
| dortoirs avec draps et deux couvertures | Fr. 4.50 | Fr. 7.— |
| sans draps ; deux couvertures | | |
| (sac de couchage personnel obligatoire) | Fr. 3.— | Fr. 5.50 |

Caserne de la Pontaise

| | | |
|--------------------|-----------------|----------------|
| dortoir avec draps | Fr. 4.50 | Fr. 7.— |
|--------------------|-----------------|----------------|

Pour tout renseignement, s'adresser au Service du logement de l'Exposition nationale. Tél. (021) 36 11 11.

Où en est l'enseignement audio-visuel ?

Sous ce titre, l'Unesco rassemble dans une brochure de 60 pages une série d'articles qui illustrent certaines orientations nouvelles de la théorie et de la pratique des auxiliaires audio-visuels et de leurs applications dans l'enseignement. Cette brochure est la cinquantième de la série **Etudes et documents d'éducation**.

Quatre articles — de Paul Heimann, Charles F. Hoban, Henri Dieuzeide et Michel Tardy — passent en revue divers problèmes techniques, psychologiques et pédagogiques de l'emploi du film et de la télévision dans l'enseignement. Mabel A. L. Sculthorp et John W. Blyth étudient « le laboratoire linguistique » et « la machine à enseigner ».

On trouvera en outre trois exposés d'ensemble sur la télévision scolaire au Royaume-Uni, en URSS et au Japon.

La lecture fouillée du mois

Premier cadeau de l'année

Goûtez-vous l'âcre saveur du pissenlit, premier cadeau de l'année ? Il vient avec les bises de mars et les premières douceurs de l'après-midi. Une rosette de feuilles en dents de scie, comme si son austère principe devait s'accompagner d'un aspect rébarbatif. Les gelées nocturnes ne le découragent pas. Stimulée par les premiers soleils, la rosette s'élargit, se nourrit de feuilles nouvelles ; elle s'allonge sur la première herbe du pré et, discrètement, pousse ses premiers boutons. C'est l'heure de cueillir la dent-de-lion ; une journée de plus, elle perdrait sa tendreté brève et se transformerait en un pissenlit rêche et insipide.

Plus sûrement que l'hirondelle, le pissenlit « fait » le printemps. Une hirondelle peut s'égarer ; le pissenlit vient à coup sûr. Pour qu'il paraisse, il faut que la première pluie tiède ait amolli les champs. Il faut que les jours se soient allongés et que le jeune soleil ait attiré la plantule qui n'attendait que lui.

Pierre Deslandes (Milieu du Monde).

Questionnaire :

1. Que fait-on de la jeune dent-de-lion que l'on cueille au premier printemps ?
2. Qu'est-ce que « son austère principe » et où l'auteur en a-t-il déjà parlé ?
3. Qu'est-ce qui lui donne un aspect rébarbatif ?
4. Quel est le contraire de « nocturne » ?
5. Comment pousse la dent-de-lion ?
6. Pourquoi est-ce juste de parler d'une « tendreté brève » ?
7. Quel proverbe te rappelle la phrase « plus sûrement que l'hirondelle, le pissenlit « fait » le printemps » ?
8. Le soleil a-t-il un âge ? Que veut dire l'auteur en parlant du « jeune soleil » ?
9. Relève dans l'ensemble du texte tout ce qui peut encourager la plantule à sortir, et au contraire, tout ce qui la découragerait.
10. Combien de fois le mot « premier » est-il employé dans le texte ? Pourquoi ?
11. Explique : « la rosette se nourrit de feuilles nouvelles ». Cherche à remplacer ce verbe par un autre verbe de sens équivalent.
12. Dessine cette rosette de feuilles en dents de scie.

Grammaire

1. A quel temps est le verbe de la première phrase ? Quel est son sujet ?
2. Quel genre de mot est « stimulée » ? Avec quel mot s'accorde-t-il ?
3. Les bises de mars. Les douceurs de l'après-midi. Comment appelles-tu les compléments soulignés ? Relèves-en au moins 3 autres.
4. Le verbe « s'élargit » est à quel temps ? Avec quel autre temps pourrais-tu confondre ? Qu'est-ce qui t'a renseigné ?
5. Quel mot « discrètement » précise-t-il, accompagne-t-il ? C'est donc un... Que sais-tu de l'orthographe de ces mots ?
6. A quel temps sont : « perdrait » et « transformerait » ? « Qu'il paraisse » ? « ait amolli » et « que les jours se soient allongés » ?
7. Les gelées nocturnes ne le découragent pas. Rôle de « le » ?

Compositions - I. Associations :

1. Une âcre fumée, une âcre saveur, un âcre ... 3
2. Une rosette de feuilles, une rosette de ... 2
3. Stimulée par les premiers rayons, stimulé par un brillant succès, stimulé par ... 2
4. Un pissenlit rêche et insipide, ... 2 rêche et insipide.
5. Le pissenlit vient à coup sûr, les visites viendront à coup sûr, ... 3 viendra à coup sûr.

II. Sujets à choix :

Première fleur de l'année - Premier jour de printemps - Premières feuilles des arbres - Le merle chante pour la première fois.

On peut obtenir le texte et ses exercices au prix de 5 c. l'exemplaire chez Charles Cornuz, instituteur, collègue du Chalet-à-Gobet sur Lausanne.

L'école et le taxi

La vallée de Fontannen, au pied du Napf, dans le canton de Lucerne, connaît une curieuse situation scolaire : comme il n'y a pas assez d'écoles dans les environs, vu le nombre insuffisant d'élèves, l'instituteur de Fontannen va chercher en bus chaque matin et ramène chaque soir les écoliers de Wolhusen, Rommoos ou Menznau, ainsi que ceux des recoins de la montagne, ce qui lui fait faire 34 kilomètres de « taxi » par jour. Outre ses fonctions de « taximan », l'instituteur, M. Andenmatten, est aussi restaurateur, puisqu'il reçoit à sa table, au repas de midi, grâce aux soins de son épouse — mère de cinq enfants — une dizaine d'écoliers venant des différents coins de la vallée. On comprend qu'il n'ait plus beaucoup de temps pour corriger les travaux écrits !

« Gazette de Lausanne ».

Pourquoi pas ?

On conçoit assez bien ce genre d'entreprise familiale, éminemment propice aux regroupements scolaires souhaités. Tout autant pour le moins que les activités souvent plus hétéroclites auxquelles doit se livrer le père-de-famille-régent-de-village pour assurer la pitance et les études de sa progéniture.

Sans compter que ces déambulations bi-quotidiennes ne déplairaient pas forcément à nos jeunes collègues, que la fringale de volant entraîne parfois à des périple autrement plus lointains, pour moins de profit et davantage de temps perdu.

V • i • t • a • m • i • n • e • s

« Vous êtes las, vous doutez, vous êtes dégoûté, écœuré, vous cherchez une clarté, vous raisonnez, vous priez, vous discutez, rien n'agit. Oubliez tout, laissez les livres et les discussions, trouvez simplement autour de vous, une souffrance et soulagez-là. C'est tout. C'est assez, vous croirez, vous serez sûr, rassénééré, fortifié. C'est inexplicable, mais cela est. »

Maxence van der Meersch.

Calcul oral

six procédés pratiques et faciles

1. Carré d'un nombre terminé par 5

Exemple : 65 au carré

On dit 6 fois 7 (dizaine précédente fois dizaine suivante) = 42... et 25 = 4225

Exercices : $35^2 - 75^2 - 55^2 - 95^2 - 25^2 - 85^2 - 105^2 - 125^2 - 155^2 - 205^2 - 225^2$.
35 kg à 0,35 Fr. 35 kg à 1,35 Fr. 45 poules à 14,50 Fr.

2. Produit de deux nombres contenus dans la même dizaine, et tels que la somme de leurs unités soit 10.

Exemple : 61×69 .

On dit : 6 fois 7 (dizaine précédente fois dizaine suivante) = 42... ; 1 fois 9 = ..09 ; réponse 4209

Exercices :

| | | |
|------------------|------------------|-----------------|
| 41×49 | 75×75 | 142×48 |
| 72×78 | 87×83 | 96×194 |
| 33×37 | 94×96 | 112×18 |
| 54×56 | 53×57 | 224×26 |
| 91×99 | 68×62 | 352×58 |
| 104×106 | 128×122 | 87×283 |

32 kg à 1,38 Fr. 43 veaux à 247 Fr. 6,8 l à 1,62 Fr.

3. Produit de deux nombres également éloignés d'un nombre rond.

Exemple : 58×62 , c. à d. $(60 - 2) \times (60 + 2)$.

On dit : 60 fois 60 = 3600 ; moins 2 fois 2 = 4 ; réponse 3596.

Exercices :

| | | |
|----------------|-----------------|-----------------|
| 82×78 | 77×63 | 118×22 |
| 56×64 | 49×31 | 96×204 |
| 93×87 | 56×44 | 21×219 |
| 28×32 | 52×68 | 81×179 |
| 45×55 | 47×33 | 63×257 |
| 74×66 | 92×108 | 248×52 |

47 chaises à 33 Fr. ; 26 kg à 0,34 Fr. ; 14,5 m à 35 Fr. ; $6,7 \text{ m} \times 7,3 \text{ m} = \dots \text{m}^2$.

4. Produit de deux nombres terminés par 5.

Exemple : 45×65 .

On dit : 4 fois 6 = 24 ; moyenne entre 4 et 6 = 5 ; 24 et 5 = 29. 29 fois 100 = 2900 ; plus 25, réponse 2925.

Autre exemple : 45×75 .

On dit : 4 fois 7 = 28 ; moyenne entre 4 et 7 = 5,5 ; 28 et 5,5 = 33,5 ; 33,5 fois 100 = 3350, plus 25, réponse : 3375.

Exercices :

| | | |
|-----------------|-----------------|------------------|
| 25×45 | 45×95 | 115×135 |
| 55×75 | 25×75 | 145×125 |
| 45×85 | 35×65 | 165×145 |
| 95×55 | 65×95 | 175×135 |
| 85×25 | 35×85 | 125×135 |
| 115×65 | 105×55 | 155×215 |

8,5 kg à 3,50 Fr. ; 125 m² à 8,50 Fr. ; 1,15 m \times 75 cm =dm² ; 35 porcs à 175 Fr.

5. Produit de deux nombres terminés par 1.

Exemple : 31×61 .

On dit : 3 fois 60 = 180 ; 3 et 6 = 9 ; total 189 ; réponse 1891. Autre exemple : 41×91 .

On dit : 4 fois 90 = 360 ; 4 et 9 = 13 ; total 373 ; réponse 3731.

Exercices :

| | | |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| 41×11 | 21×71 | 91×121 |
| 51×71 | 31×81 | 81×131 |
| 61×81 | 41×91 | 141×51 |
| 31×91 | 51×111 | 211×41 |
| 21×101 | 61×121 | 321×31 |
| 41×91 | 71×91 | 541×21 |

12,1 m \times 8,1 m =m² ; 151 m² à 7,10 Fr. ; 7,1 kg à 0,41 Fr. ; 3,1 q. à 91 Fr.

6. Multiplier un nombre par 11. Exemple : 34×11 .

On dit : 3 et 4 = 7 ; on place 7 entre 3 et 4 ; réponse 374. Autre exemple : 57×11 . On dit : 5 et 7 = 12 ; on place 2 entre 6 et 7 ; réponse 627.

Exercices :

| | | |
|----------------|----------------|----------------|
| 42×11 | 46×11 | 56×11 |
| 23×11 | 55×11 | 11×65 |
| 35×11 | 64×11 | 11×77 |
| 43×11 | 73×11 | 83×11 |
| 81×11 | 82×11 | 11×91 |
| 54×11 | 91×11 | 69×11 |

11 manteaux à 87 Fr. ; 45 kg à 1, 10 Fr. ; 11 h. d'ouvriers à 3,70 Fr. ; 23 chèvres à 110 Fr.

EXERCICES D'APPLICATION

| | |
|---------------------------|---------------------|
| A. 54 fauteuils à 66 Fr. | B. 2,5 \times 7,5 |
| 41 cotisations à 21 Fr. | 8,3 \times 7,7 |
| 93 guéridons à 87 Fr. | 13,5 au carré |
| 165 porcelets à 165 Fr. | 0,24 \times 0,36 |
| 78 dictionnaires à 11 Fr. | 0,51 \times 6,1 |
| 35 trottinettes à 35 Fr. | 2,7 \times 0,11 |
| 73 soldats de 77 kg | 0,55 au carré |
| 125 moutons à 85 Fr. | 0,39 \times 2,1 |
| 12 participants à 28 Fr. | 0,85 \times 0,45 |
| 121 élèves de 31 kg | 1,14 \times 0,116 |

C. 26 kg de pommes de terre à 0,34 Fr.

82 kg de miel à 7,80 Fr.
6 douzaines d'oranges à 11 c. pièce
45 kg de pommes à 0,75 Fr.
12,5 kg de raisin à 1,25 Fr.
5,1 kg de graisse à 3,10 Fr.
83 kg de farine à 87 c.
92 kg de sucre à 1,08 Fr.
0,41 de pain à 0,71 Fr.
65 livres de calcul à 6,50 Fr.

D. 2,50 m de drap à 45 Fr.

75 m de clôture à 7,50
9,1 m de toile à 4,10 Fr.
64 m² de peinture à 5,60 Fr.
3,6 m² de parquet à 34 Fr.
11 heures de manœuvre à 2,90 Fr.
48 l de benzine à 52 c.
3,8 l d'huile moteur à 3,20 Fr.
105 m³ de terrassement à 10,5 Fr.
85 km de taxi à 45 c.

| | | |
|-----------------|-------------|---------------------------|
| E. Long. 28 cm. | Larg. 32 cm | Surf. ... dm ² |
| » 65 m. | » 95 m | » a |
| » 1,15 m | » 1,15 m | » m ² |
| » 11 dm | » 45 dm | » m ² |
| » 0,27 m | » 0,23 m | » cm ² |
| » 81 m | » 51 m | » ca |
| » 5,5 dm | » 7,5 dm | » m ² |
| » 82 cm | » 0,88 m | » dm ² |
| » 145 m | » 145 m | » ha |
| » 44 cm | » 56 cm | » m ² |

LE DESSIN

Edition romande de ZEICHNEN UND GESTALTEN
organe de la SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE DESSIN

Rédacteur : C.-E. Hausammann
Place Perdttemps 5 NYON

Cinquième année

1

Le dessin dans les écoles primaires de Winterthour (suite)

L'hiver sur la ville

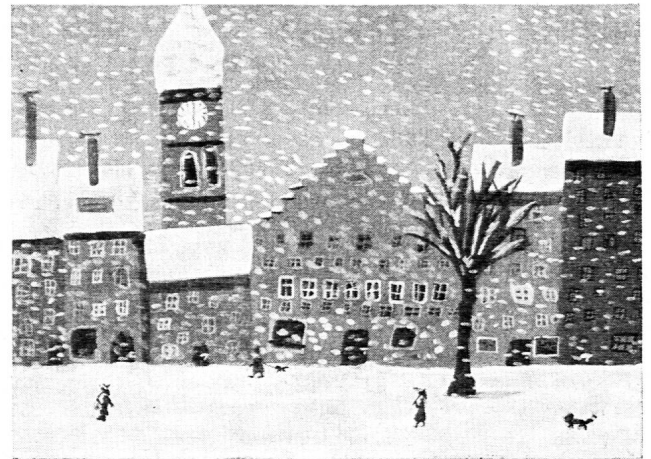
Gouache - Deuxième année primaire

Il neige. A travers les rafales de flocons blancs qui tourbillonnent légers et silencieux, l'on distingue une rangée de hautes maisons de la vieille ville : voilà l'image que nous chercherons à représenter aujourd'hui.

C'est de mémoire que nous commençons à peindre ce quartier que tous connaissent, et quand la mémoire défaille, notre imagination vient à son secours. Pour mieux suggérer l'at-

mosphère hivernale, les couleurs doivent perdre l'éclat qu'elles avaient dans nos peintures précédentes et donner une impression de froid. Semer les flocons pour terminer.

Les élèves reçoivent quelques consignes précises. Niveau de la ligne de terre, hauteur minimale et maximale des façades : nous mettrons ces peintures bout à bout en une longue frise qui se déroulera durant tout l'hiver contre les murs de la classe. Et lorsqu'elle accrochera un regard errant, peut-être bien qu'il y trouvera encore quelque enseignement.

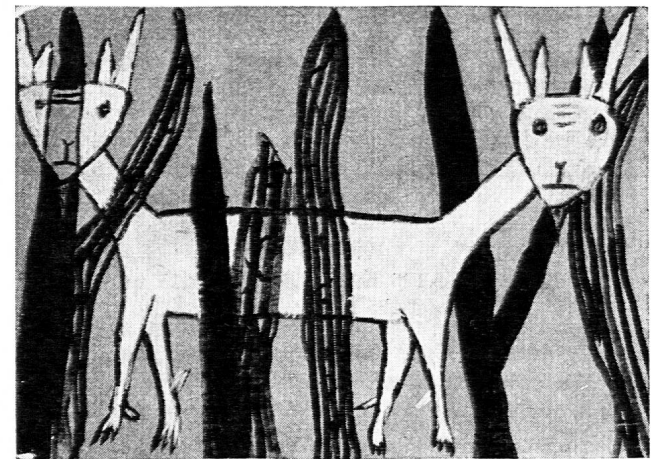
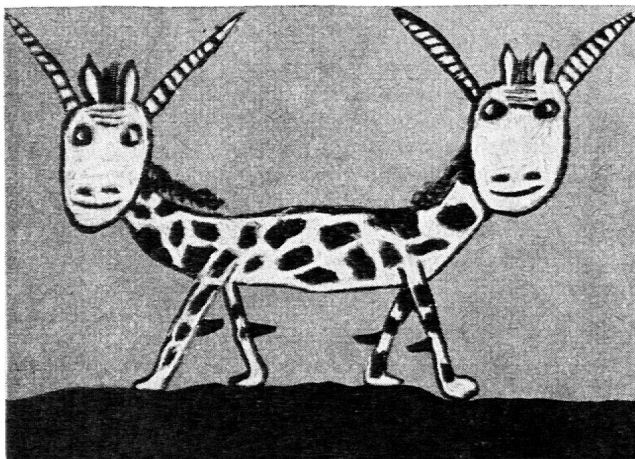


Poussemhoy - Tirethoy

Encre de Chine et craie grasse blanche - Papier gris A3 - Deuxième année primaire

Le lecteur connaît probablement les Aventures du Dr Dolittle racontées par Huhg Lofting (Ed. Albin Michel). L'une d'elles* a vivement retenu l'attention des élèves : En Afrique, le Dr

a combattu avec succès une épidémie ravageant une tribu de singes. En reconnaissance de son dévouement, il reçoit un animal extraordinaire qu'aucun homme n'a encore jamais rencontré, un Poussemhoy-Tirethoy. Décrire par le dessin cette bête curieuse demande une forte capacité d'imagination qui, assortie d'une grande fantaisie, est essentielle pour la réussite du travail.



* « L'animal le plus rare de tous », dans « L'Histoire du Dr Dolittle », traduit de l'anglais par S. J. Silberstein et C. Brugell (épuisé).

Pour représenter l'allure étonnante de l'animal, le jeu des formes est déterminant. Il faut donc dans ce cas choisir une technique n'exigeant pas une palette trop variée. De l'encre de Chine légèrement diluée, une brosse plate nous permettant de tracer un grand dessin au trait animé de quelques à-plat. Il n'est guère coutume d'associer encre de Chine et craie grasse : dans le cas présent, cette combinaison est intéressante. La craie blanche permet de poser rapidement un

ton clair et même, si nécessaire, par dessus l'encre. On peut éliminer la monotonie de certaines grandes surfaces par des grattages.

Cette technique donne à nos élèves l'occasion de s'exprimer au moyen de formes amples, mais ne convient guère aux petits formats.

Rob. Reimann.



Sports d'hiver

Linogravure - Sixième année primaire

La linogravure convient particulièrement à des sujets dans lesquels l'opposition du noir et du blanc est bien accusée. Pour favoriser la réussite, se limiter à de petits formats (surface visible à travers la main refermée en loupe d'horloger) et simplifier fortement les détails observés (esquisse préalable à l'encre de Chine et au pinceau). En invitant l'élève à comparer ses premiers projets entre eux, en relevant généreusement leurs diverses qualités, on donnera à l'enfant le désir d'entreprendre de nouvelles recherches.

Chacun prépare au moins deux projets avant que l'on choisisse le meilleur pour le décalquer (renversé) sur le linoléum, que l'on collera sur une planchette bien plate avant de graver (meilleure prise pour le manier) et d'imprimer. Faute de presse, nous nous mettons debout sur les clichés pour obtenir la pression nécessaire.

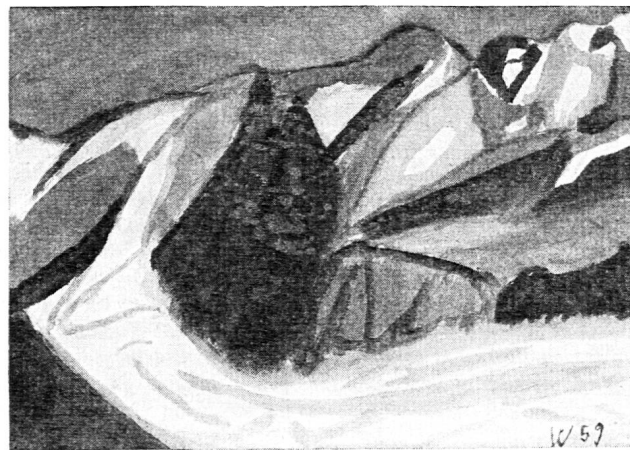
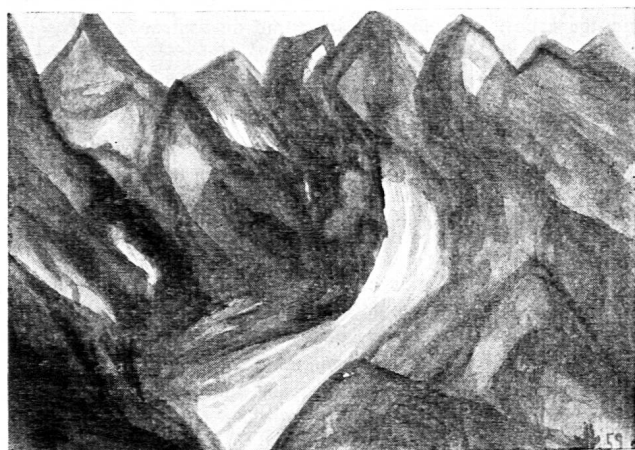
Paysage alpestre

Aquarelle - Sixième primaire

Ces montagnes ont vu le jour en corrélation avec nos leçons de géographie. Depuis deux ou trois semaines, de grandes photos aériennes ainsi que quelques reproductions de peintures avaient été exposées sur les murs de la classe. Mais cet après-midi, elles ont toutes disparu et je propose aux enfants de recréer un paysage alpestre.

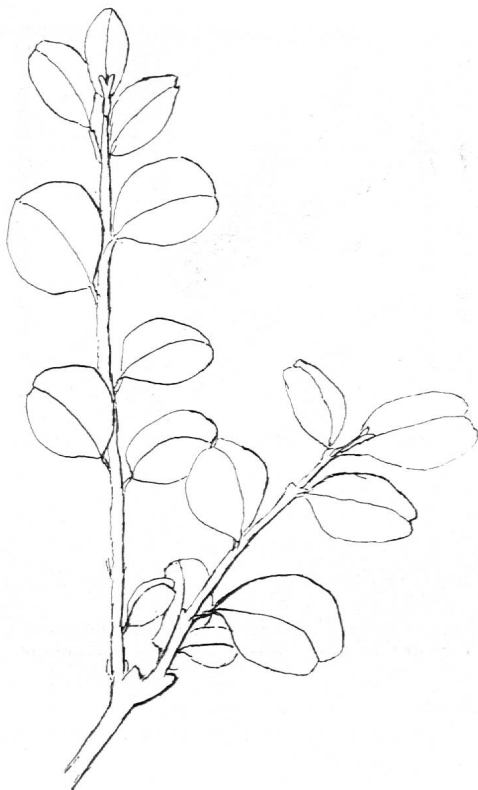
On commence par esquisser au pinceau avec un « jus » très dilué le contour des sommets, des glaciers, des parois rocheuses. Une interruption de quelques instants me permet de rappeler quelques effets d'éclairage, ainsi que la grande fraîcheur des tons de certaines reproductions. Nous pouvons alors tenter de traduire sur le papier notre vision intérieure des Alpes.

A. Aeschbach.



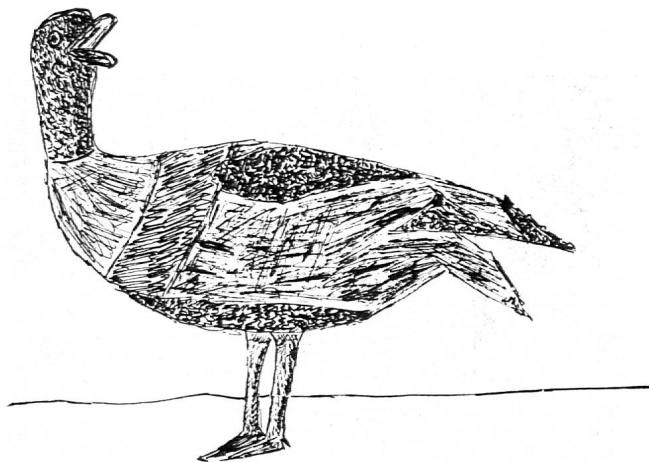
Noir et blanc

Si le pinceau est un moyen idéal (Cf. « Educateur » N° 41/1963) pour initier nos élèves aux jeux du noir et du blanc parce que les tensions produites par les touches affirmées du pinceau sont bien franches, cet instrument n'est pas le seul que l'on puisse utiliser avec fruit.

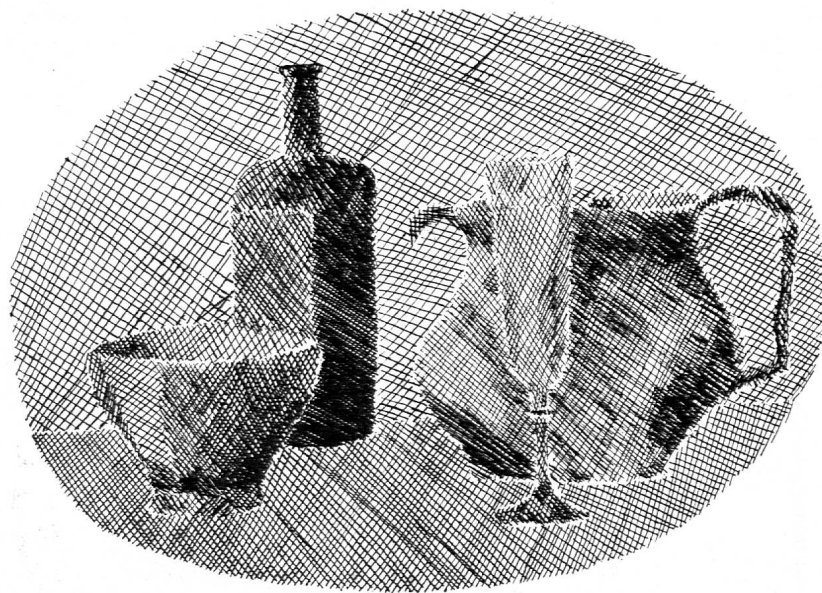


1. — Rameau de buis. - Plume à dessin et encre ordinaire, éch. 2 : 3 - Croquis d'après nature - Quatrième primaire supérieure, Vevey, 15 ans (tous les autres dessins proviennent du Collège de Nyon, élèves de 12 ans) - 60 mn.

La plume en est un autre. La plume fine surtout qui permet aussi bien le dessin au trait que des harmonies souvent fort subtiles de valeurs hachurées ou striées. La plume à dessin,



2. — Canard tadorne. - Plume à dessin et encre de Chine, éch. 1 : 2 - Croquis d'après modèle empaillé - 45 mn.



3. — Nature morte. - Plume et encre ordinaire, éch. 1 : 2 - Ici, la mise en place des objets a été faite au crayon, légèrement, le travail à la plume consistant dans la recherche de hachures pouvant le mieux traduire les diverses valeurs du modèle - 6 X 45 mn.

souple, donne un trait extrêmement sensible qui, hésitant ou décidé, calme ou rageur, traduit toutes les péripéties du labeur enfantin : pour autant que le dessin soit spontané, c'est-à-dire que l'élève ne « repasse » pas un premier dessin au crayon. Le graphisme serait alors crispé, mal assuré, inexpressif dans sa tentative de recouvrir un tracé souvent déjà mort parce que « fabriqué » à coups de gomme.

L'existence définitive du trait a ici la même valeur formative que dans le dessin au pinceau. Cette qualité est commune à toutes les matières non effaçables, y compris le stylo à bille. Sans parler de la linogravure ou des papiers découpés à la manière du Pays-d'Enhaut lorsque l'on pratique la taille directe.

Pas plus que la plume à dessin, les mines noires ne figurent généralement pas encore dans nos fournitures. Elles sont pourtant fort utiles parce qu'elles apportent un changement dans le travail et renouvellent l'intérêt des élèves. Les plus connues sont le fusain, les craies grasses (Néocolor, p. ex.) et le graphite en différentes duretés. On pourrait encore ajouter à cette énumération la plume de feutre.

Le fusain présente les avantages d'être bon marché, de permettre de travailler rapidement de grandes surfaces (au moins A3), de produire des nuances chaudes et veloutées. Un coup de chiffon suffit à l'effacer. Mais ce manque d'adhérence a deux conséquences peu agréables. Il faut le fixer. Et surtout, les enfants peu soigneux se salissent énormément.

Les craies grasses, plus chères que le fusain, ont des qualités analogues et des défauts un peu moins marqués. Leur matière est d'aspect plutôt brillant, un peu froid, moins amical que celui du fusain. Elles conviennent aussi pour des formats relativement petits, et l'on peut assez bien raturer les erreurs par grattage : celui-ci permet d'ailleurs d'obtenir les demi-teintes.



4. — Aladin. - Encre de Chine et plume à dessin, éch. 1 : 1 - Dessin d'imagination, d'après « Les Mille et Une Nuits ».



5. — La petite fille aux allumettes. - Encre de Chine, plume et pinceau, éch. 1 : 1 - Cette illustration du conte d'Andersen et celle d'Aladin ont été préparées à l'intention du Calendrier 1964 du Centre vaudois d'aide à la Jeunesse (Lausanne, rue de Bourg 8) dans les mêmes conditions que les dessins au pinceau et par des élèves des mêmes classes.

L'usage le plus intéressant de la craie grasse est le sgraffito. Le procédé est connu : sur une couche blanche bien régulière, l'on pose une couche noire dans laquelle l'on grave son motif avec une plume à gratter, une pointe de compas, un clou ou un canif. Les œuvres ainsi obtenues en noir et blanc offrent une plus grande distinction que le clinquant des sgraffiti sur fond bariolé. Le cliché de la couverture montre ce que peut en tirer un élève de 12 ans. C'est la reproduction aux dimensions originales d'un dessin destiné à la campagne « Pain pour le prochain » (Nyon 1962).

C.-E. Hausammann.

Salles de dessin

De nombreux problèmes se posent au moment de la construction de nouveaux collèges ou lors de l'aménagement d'anciennes salles. Dans le but d'éviter de nouveaux mécomptes, votre comité juge utile de réunir une documentation aussi nombreuse que possible sur ce sujet. Cela nous permettra d'élaborer des normes de base que les intéressés pourraient soumettre à leurs autorités scolaires et à l'architecte désigné.

Nous invitons donc tous nos collègues disposant d'une salle de dessin ou d'un atelier à nous communiquer :

- a) plan de la salle et des locaux annexes : salle de modelage, atelier TM, dépôt de collections, etc. (év. demander un tirage héliographique au service des bâtiments communal ou cantonal) ;
- b) énumération des installations fixes existantes (évier et robinets, armoires, éclairage naturel et artificiel, etc.) et critique de celles-ci (qualités et défauts) ;
- c) énumération des installations fixes manquantes dans ces locaux : 1) indispensables, 2) souhaitables.
- d) description et critique du mobilier (tables, chevalets, sièges, presses, cisailles, etc.) existant et désirable, avec adresse des fournisseurs si possible ;
- e) renseignements sur toute documentation (revues d'architectures, périodiques pédagogiques, etc.) traitant du sujet. Prière d'adresser ces renseignements, même partiels, au président de la Commission de travail, M. Gottfried Tritten, Hinterbühl, Oberhofen/Thoune.

Hans Schäublin.

Au moment de corriger les épreuves de ce premier numéro de l'année, nous apprenons avec une surprise attristée le décès du signataire de ce communiqué, Hans Schäublin. Membre de la section lucernoise, il avait été appelé en 1961 au Comité suisse et siégeait également à la Commission de travail. Personne n'imaginait devoir perdre si jeune un collègue dont nous pensions que la SSMD profiterait encore longuement des suggestions avisées et de la vaste expérience pratique. Maintenant que Hans Schäublin nous a quittés, il nous reste à mener à bon port les tâches qu'il avait entreprises, au profit de nos élèves et de la qualité de notre enseignement, comme il le souhaitait. C'est le meilleur hommage que nous puissions lui rendre.

Ceh.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**



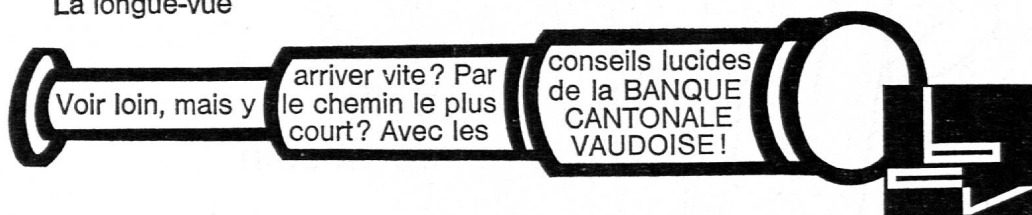
Vaudoise Vie

assurances vie

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

La longue-vue



2_{CV}



CITROËN

Steppes, toundras, banquises, déserts, forêts équatoriales, sables, boue, verglas, neige, haute montagne...

La 2 CV passe partout

Elle étonne sur les AUTOROUTES, son nouveau moteur frôle maintenant les 100 km/h !

Vient de paraître : aux Editions Fœtisch Frères S. A.,
Lausanne

AU DIAPASON



recueil de 100 chœurs mixtes « a capella »
publié en collaboration avec la Société Cantonale des
Chanteurs Vaudois

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

**Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ** Croix-d'Or 3
GENÈVE

**Coutellerie-Orfèvrerie
de l'Île**

M. Fontaine & Cie
Représentant officiel des couverts Christofle
1, Tour-de-l'Île Tél. 25 09 52 GENÈVE

Institutrice

école maternelle et primaire, si possible expérience Cuisenaire, 1er septembre, Toronto French School, 2 Carlton Street, Toronto, CANADA.